Plan d'action famille Doc. 4.4

Compte rendu de l'atelier thématique 3 : Qualité de vie des familles en ville tenu le 6 novembre 2007, de 19 h 00 à 22 h 40, Centre Saint-Pierre, salle 1205, 1212, rue Panet, Montréal

#### La commission:

M<sub>me</sub> Jocelyne Beaudet, présidente M<sub>me</sub> Judy Gold, commissaire M. Weber Laurent, commissaire M<sub>me</sub> Stéphanie Espach, secrétaire M<sub>me</sub> Hélène Bilodeau, analyste M<sub>me</sub> Louise Roy, présidente de l'atelier

#### Pour la Ville de Montréal :

M. Pierre Bélec, conseiller spécial du directeur général, Affaires corporatives Mme Johanne Paquin, Service de police (SPVM)

M<sub>me</sub> Marlène Caron, conseillère en développement communautaire, Direction de la diversité sociale

M<sub>me</sub> Danielle Lussier, chef de l'équipe de coordination, Direction de l'environnement et du développement durable

# Groupe-témoin:

M. Michel R. Magnan, président de la Table des organismes mandataires du Programme de sécurité urbaine de la ville de Montréal et directeur de Tandem Sud-Ouest

M<sub>me</sub> Josée Scott, directrice générale, Sport et loisir de l'Île de Montréal M. Stéphane Perron, médecin spécialiste, secteur environnement urbain et santé, Direction de la santé publique de Montréal

M. Robert Ledoux, directeur de l'école Sainte-Odile, Cartierville M<sub>me</sub> Anne-Marie Jean, directrice générale, Culture Montréal

Étaient également présents dans la salle des représentants de divers services de la ville et des arrondissements et une trentaine de personnes à titre individuel ou représentant des groupes ou organismes.

 Après un mot de bienvenue, la présidente de la commission, Mme Jocelyne Beaudet présente Mme Louise Roy, présidente de l'OCPM, qui animera l'atelier. Mme Roy débute en exposant les objectifs de l'atelier et son déroulement. Elle invite d'abord les représentants de la Ville à prendre la parole.

- 2. M. Pierre Bélec présente le Plan d'action famille et la démarche de la Ville. Le plan s'inscrit en complémentarité avec d'autres politiques et stratégies de la Ville, par exemple, en transport, en habitation, en culture et en environnement. Par cette consultation, la Ville veut s'assurer qu'elle vise les bons enjeux et inciter ses partenaires à s'impliquer.
- 3. Mme Johanne Paquin souligne que Montréal est une des grandes villes les plus sécuritaires en Amérique du Nord et la cinquième plus sécuritaire au monde sur le plan des crimes contre la personne et contre la propriété. Les quatre orientations stratégiques du Service de police sont la gestion des espaces publics, la criminalité, la sécurité routière et la circulation, et enfin le partenariat et la concertation avec la communauté.

Le modèle d'intervention du Service se base sur la prévention, la répression, la communication et la recherche. On cherche, en particulier, à rendre visible la présence policière par des patrouilles à pied, à lutter contre les incivilités, contre la délinquance et les gangs de rue, à mettre en place des programmes conjoints de prévention, etc. Par ailleurs, la police ne peut régler tous les problèmes sociaux ; une approche intégrée est nécessaire pour faire face à certaines problématiques lourdes.

Des sondages démontrent la satisfaction des citoyens. Un décalage subsiste cependant entre la sécurité perçue et les faits mesurés, moins du côté de la criminalité et des incivilités, mais surtout du côté des préoccupations reliées à l'automobile.

Le SPVM travaille à améliorer le sentiment de sécurité et continue, en particulier, à adapter sa structure basée sur les postes de quartier à l'évolution de l'environnement montréalais, à mettre en place une offre intégrée de services et à développer la collaboration avec ses partenaires communautaires et municipaux, ainsi qu'avec les citoyens.

4. Mme Marlène Caron présente quelques initiatives de la Ville relative à la sécurité. Ainsi le Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne, maintenant appelé programme Tandem, offre chaque année, par l'intermédiaire des organismes communautaires partenaires, de nombreuses activités de sensibilisation en matière de sécurité des biens et du domicile, des personnes, et des collectivités.

Le Guide d'aménagement pour un environnement urbain sécuritaire, une autre initiative, a été élaboré en concertation avec des organismes communautaires, dont le CAFSU (Comité d'action femmes et sécurité urbaine). Il permet aux services municipaux et aux responsables de différents types de lieux urbains (grands immeubles, commerces, parcs, stationnements, transport en commun, etc.) de s'inspirer des principes d'aménagement sécuritaire élaborés à leur intention.

La Ville s'implique, par ailleurs, dans le problème des gangs de rue par un plan d'action intégré avec une approche policière et de développement social comportant notamment des projets réalisés par des organismes communautaires. L'engagement de la Ville en matière de sécurité est inscrit dans la Charte montréalaise des droits et responsabilités.

- 5. Mme Danielle Lussier présente les grandes priorités du Plan stratégique de développement durable adopté par la Ville en 2005, lequel est rendu à la deuxième phase de son plan d'action, couvrant les années 2007 à 2009. La démarche est caractérisée par la participation d'une centaine de partenaires, s'engageant eux aussi à réaliser diverses actions de développement durable : sensibilisation en faveur du vélo, mesures de réduction des déchets dans les entreprises, etc.
- 6. M. Bélec résume les actions déjà en cours et les engagements de la Ville en matière d'activités culturelles, sportives et de loisirs, ainsi que pour l'entretien de son réseau de grands parcs. Il cite également les ressources consacrées à ses « muséums nature » que sont le Jardin botanique, le Biodôme, l'Insectarium et le Planétarium, aux camps de jour, aux jardins. Il rappelle que Montréal organise chaque année plusieurs fêtes à caractère familial : Fête des enfants, Fête des neiges, etc., et offre un soutien logistique à des dizaines d'événements majeurs.
- 7. Mme Roy remercie les représentants de la Ville ; elle présente les membres du groupe-témoin et les invite à faire une courte présentation.
- 8. M. Michel R. Magnan souligne l'originalité du programme Tandem de la Ville visant la prévention et la sécurité, lequel est géré par des organismes communautaires. Ces organismes amènent notamment les citoyens à faire face à leurs insécurités par des activités telles des marches exploratoires pour qu'ils se réapproprient leur quartier. Des actions sont spécifiquement prévues pour les jeunes enfants.
- 9. Mme Josée Scott explique qu'il existe à Montréal une foule d'organismes à but non lucratif organisant des activités de sport et de loisir dans la région de Montréal, auxquels il faut ajouter les activités des services municipaux et celles du réseau de l'éducation.

Il y a plusieurs défis dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les activités s'adressant aux familles : coordination des programmations, adaptation aux besoins, concertation entre le monde municipal et scolaire, désuétude des infrastructures, tarification familiale, accessibilité des services dans les quartiers et par rapport à certaines clientèles, dont celle des communautés culturelles, etc.

10. M. Stéphane Perron fait état de préoccupations en santé liées à l'automobile et à l'habitation. D'abord, la prévalence croissante de l'automobile et de la vitesse amène une hausse des accidents, plus de pollution et, en conséquence, des maladies cardiaques et respiratoires. Les gens marchant moins, apparaissent obésité et diabète. L'automobile entraînant l'étalement urbain, des cliniques familiales déménagent en banlieue, causant une diminution des services en santé. Habiter à côté d'une voie rapide peut, de plus, affecter la santé : bruit, stress, pollution.

Par ailleurs, la pauvreté entraîne la désintégration de certains quartiers ; elle peut amener de mauvaises conditions de vie, du stress, du tabagisme, de la toxicomanie, de l'alcoolisme, et l'apparition du VIH, des cancers, des maladies cardiaques. Dans les logements insalubres, la peinture au plomb est une menace, ainsi que les dégâts d'eau qui peuvent causer des moisissures et des infestations d'insectes et de rongeurs, entraînant asthme, rhinites et infections.

Enfin, la cherté des logements suppose moins d'argent pour la nourriture et les soins de santé et amène ainsi l'aggravation des problèmes de santé. Les familles se rabattent sur de plus petits logements, qui sont propices à la transmission des infections.

Il estime, par contre, que la banlieue présente d'autres dangers et qu'au total la ville est peut être un meilleur choix sur le plan de la santé. Entre autres, la pollution étant un phénomène régional, elle s'étend à la banlieue. Il y aurait proportionnellement plus de mortalité causée par l'automobile en banlieue parce qu'il s'y trouve plus d'automobiles. L'obésité y serait plus répandue à cause de la dépendance à l'automobile.

11. M. Robert Ledoux estime que l'école joue beaucoup de rôles, en plus de son mandat d'instruire : faire bouger les jeunes, leur donner des lunchs santé, franciser et intégrer les jeunes immigrants, prêter des locaux pour les loisirs et les sports, éveiller à la culture, etc. Beaucoup d'intervenants y viennent pour rejoindre les jeunes : campagnes de vaccination, de sensibilisation contre l'intimidation, etc. L'école est très sollicitée et doit composer avec ça pour remplir son mandat d'instruction.

L'école participe à la vie de son quartier ; la sienne est ouverte sept jours sur sept. Elle a des ententes avec l'arrondissement pour échanger des locaux et équipements pour les sports et les loisirs. Elle accueille des marchés publics sur son terrain la fin de semaine. Elle collabore avec des organismes communautaires ; il lui arrive d'ailleurs de faire lui-même un travail communautaire auprès de jeunes ou de parents. Ce sont des défis exigeants, mais, à la fin, reste la satisfaction d'avoir pu aider.

Les parents ont le libre choix de l'école. Beaucoup d'écoles publiques sur l'Île ont de longues listes d'attente et l'école montréalaise n'est donc pas nécessairement un facteur qui fasse pencher pour la banlieue. Du côté des choses à améliorer, il faudrait peaufiner le partenariat avec les services municipaux ; par exemple, la compensation financière octroyée pour accueillir certaines activités ne paye même pas les coûts engendrés.

12. Mme Anne-Marie Jean fait état de *Rendez-vous novembre 2007*, une rencontre de concertation de partenaires publics et privés, les 12 et 13 novembre, qui vise à doter Montréal d'un plan d'action en vue d'en faire une véritable métropole culturelle.

Sur le plan des familles, elle appuie la rénovation et la construction de bibliothèques, qui sont une porte d'entrée aux arts et à la culture. Elle estime que la fréquentation des équipements culturels dépend de la facilité d'accès à l'information sur leurs programmations. Elle souligne l'importance du dynamisme de la vie de quartier qui exerce un pouvoir d'attraction important auprès des jeunes familles avec, entre autres, son offre artistique et culturelle alléchantes et un patrimoine bâti qui doit être mis en valeur et protégé.

La Ville a, par ailleurs, intérêt à tisser des liens avec les créateurs pour élaborer un cadre de vie qui se démarque. Elle souhaite, en particulier, qu'on attribue plus de place à l'art public dans le réseau de transport. Enfin, de beaux espaces publics sont l'expression de la qualité de vie ; ils renforcent le sentiment d'appartenance aux quartiers.

13. Durant les périodes de question, les principaux sujets qui ont été abordés dans l'atelier sont les suivants :

### a) Sécurité

- Les caméras installées dans certains points chauds font baisser la criminalité; certains leur trouvent un aspect « état policier ».
- Des programmes de médiation sociale pourraient contribuer à dénouer des problèmes de mauvais voisinage, dont des cas de voisins qui troublent la paix à répétition mais ces programmes n'existent pas partout.
- L'itinérance et la mendicité, liées aux problèmes de santé mentale et de toxicomanie, sont sources d'insécurité.
- Des policiers spécialisés pour approcher les jeunes itinérants.

### b) Organismes communautaires et action citoyenne

- Des citoyens s'impliquent avec des organismes communautaires pour organiser des activités pour, et avec les jeunes et leur créer des lieux d'appartenance, en réaction au flânage et à la montée du vandalisme.
- « Il faut tout un village pour élever un enfant. »

- Des ententes de financement d'organismes communautaires de sports et loisirs dont le renouvellement tarde dans certains arrondissements.

## c) Habitation

- Prévoir des espaces verts lorsqu'on construit des habitations communautaires, pour que les enfants puissent jouer.
- Des parcs pas nécessairement adaptés aux besoins des familles (arrondissement Ville-Marie).
- Peu de flexibilité dans la réglementation pour l'agrandissement d'un logement à l'arrière (cas intergénérationnel).

# d) Environnement

- Appliquer davantage le règlement qui oblige à fermer le moteur d'un véhicule après trois minutes d'immobilité.
- Encourager l'installation de toits et de murs verts pour diminuer les îlots de chaleur et améliorer l'environnement.
- Envisager des incitatifs ou du financement pour les toits verts.
- Interdire les véhicules du genre Hummer en périodes de smog.

### e) Culture

- Distinctions pas toujours évidentes entre tags, graffitis et art muraliste.
- S'inspirer de l'expérience de Québec où des murs d'autoroutes ont été confiés à des artistes graffiteurs.
- Le loisir culturel comme moyen de mobiliser et occuper les jeunes.
- Les bibliothèques sont un atout pour retenir les familles à Montréal.

#### f) Divers

- Qui peut aider les parents à concilier travail et famille ? Besoin de flexibilité dans les horaires de travail.
- S'inspirer des « bureaux des temps » en France.
- 14. Mme Beaudet remercie l'ensemble des participants. Elle rappelle que la date limite d'inscription pour déposer un mémoire à la commission est le 23 novembre à 16h00 et que les auditions commenceront le 27 novembre, aux bureaux de l'Office. Elle lève la séance.

Les transcriptions sténographiques des échanges tenus pendant les ateliers thématiques sont disponibles dans le site internet de l'Office de consultation publique de Montréal : <a href="https://www.ocpm.qc.ca">www.ocpm.qc.ca</a>.